

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES CHENAUX
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE**

475^e séance

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE, tenue le 9 juin 2014, à 19 h, au Centre communautaire, situé au 100, rue de la Fabrique, conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec à laquelle session

Sont présents : Mme Diane Aubut, mairesse
M. Steve Massicotte, conseiller
M. Francis Perron, conseiller
Mme Germaine Leboeuf, conseillère
M. Adam Perreault, conseiller
Mme Nancy Benoît, conseillère
M. Richard Cossette, conseiller

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de madame la mairesse.

Monsieur René Roy, directeur général/secrétaire-trésorier, assiste à cette séance.

1. Moment de réflexion

2. Adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil sont présents, la mairesse Diane Aubut demande d'ajouter les sujets suivants :

- Offre de services professionnels en architecture;
- Avis d'infraction à la réglementation d'urbanisme;
- Coût additionnel pour installation électrique sur les terrains des loisirs;

2014-06-181

Il est proposé par Francis Perron, appuyé par Steve Massicotte et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour ainsi modifié.

Adoptée.

3. Entente pour retraite future du directeur général et secrétaire-trésorier

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et secrétaire-trésorier a informé les membres du conseil de son intention de prendre sa retraite;

CONSIDÉRANT QUE des demandes et propositions ont été soumises aux responsables des ressources humaines en présence de Me André Lemay, avocat;

CONSIDÉRANT QU'un projet d'entente de transition a été soumis aux membres du conseil;

2014-06-182

Il est proposé par Richard Cossette, appuyé par Germaine Leboeuf et résolu à l'unanimité d'accepter le projet d'entente de retraite et de transition.

QUE la mairesse Diane Aubut soit autorisée par le conseil municipal à signer l'entente avec le directeur général et secrétaire-trésorier René Roy.

QU'après la signature de l'entente, conformément à la résolution numéro 2014-05-116, les démarches de présélection et de sélection seront entreprises par Claude Grenier Ressources humaines inc.

Adoptée.

4. Offre de services professionnels en architecture

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 2014-05-118, le conseil municipal désire entreprendre les démarches sur le projet d'un nouvel hôtel de ville;

CONSIDÉRANT QU'une rencontre a eu lieu avec monsieur Jean-François Bilodeau en présence de la mairesse Diane Aubut, le conseiller municipal Richard Cossette et le directeur général et secrétaire-trésorier;

CONSIDÉRANT QU'une offre de service a été présentée par le bureau d'architecte Bilodeau Baril Associés pour un montant forfaitaire de 5 173,88 \$, taxes incluses;

2014-06-183

Il est proposé par Nancy Benoît, appuyé par Adam Perreault et résolu à l'unanimité d'accepter la proposition telle que décrite ci-dessus.

Adoptée.

5. Avis d'infraction à la réglementation d'urbanisme

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires du numéro de cadastre 4 174 858 ne respectent pas l'article 6.8 du règlement de zonage numéro 2008-262 stipulant que la plantation de tout arbre ou arbuste doit se situer à au moins trois mètres des limites de propriété;

CONSIDÉRANT QUE l'inspecteur en bâtiment a fait parvenir aux membres du conseil un projet de lettre à faire parvenir aux propriétaires tel que décrit ci-dessus ainsi que plusieurs photos à l'appui daté du 5 juin dernier;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil souhaitent remédier à cette situation dans les plus brefs délais;

2014-06-184

Il est proposé par Richard Cossette, appuyé de Adam Perreault et résolu à l'unanimité de demander à l'inspecteur en bâtiment de faire parvenir une lettre par courrier recommandé en accordant un délai de 30 jours afin de remédier à la situation à défaut de quoi, la municipalité se réserve le droit à tout autre recours possible pour faire appliquer la réglementation d'urbanisme, dont l'émission d'un constat d'infraction (amende minimale = 500 \$ + frais) et/ou demander une requête devant les tribunaux pour corriger la situation;

Après vérification des photos, il a été constaté que plusieurs plans et arbustes sont sur l'emprise de la rue de la Rivière et devront être enlevés eux aussi.

Adoptée.

6. Coût additionnel pour installation électrique sur les terrains des loisirs

CONSIDÉRANT QU'il y a eu une rencontre avec des représentants de l'Association canine de la Mauricie, le 5 juin dernier, et qu'une demande d'ajout en installation électrique a été demandée;

CONSIDÉRANT QUE l'électricien demande un montant additionnel de 2 069,55 \$ taxes incluses suite à l'adoption de la résolution numéro 2014-06-164 dont le montant était de 3 929,85 \$, taxes incluses;

2014-06-185

Il est proposé par Germaine Leboeuf, appuyée par Steve Massicotte et résolu à l'unanimité de verser un montant additionnel de 2 069,55 \$, taxes incluses pour les ajouts en installation électrique.

Adoptée.

7. Période de questions

Aucune question.

8. Clôture de la séance

2014-06-186

L'ordre du jour étant épuisé, Germaine Leboeuf propose, appuyée par Richard Cossette et résolu à l'unanimité, que la présente séance est levée à 19 h 35.

Adoptée.

Diane Aubut
Mairesse

René Roy
Directeur général et secrétaire trésorier

Je, Diane Aubut, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Diane Aubut, mairesse